

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d’Aston-Jonction, tenue le 8 juin 2026, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
Line Pellerin	siège 3
François Page,	siège 4
Saül Bergeron,	siège 5
René St-Pierre	siège 6

Madame Line Camiré est désignée greffière-trésorière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2026**
- 4. INFORMATIONS / COMITÉS**
 - LOISIRS*
 - RÉGIE DES DÉCHETS*
 - RÉGIE INCENDIE*
 - BIBLIOTHÈQUE*
 - CDÉ*
 - MADA*
 - MRC*
 - MUNICIPALITÉ*
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
 - 5.2 NOMINATION DES INSPECTEURS POUR ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICAT POUR LA MUNICIPALITÉ D’ASTON-JONCTION**
 - 5.3 ACQUISITION D’ÉQUIPEMENT POUR TRAVAUX D’ENTRETIEN MUNICIPAUX**
 - 5.4 CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM**
 - 5.5 APPEL D’OFFRE POUR ISOLATION DU GARAGE MUNICIPAL**
 - 5.6 COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES**
 - 5.7 QUOTE-PART RERCQ**
 - 5.8 TRAVAUX VIRÉE RUE MORIN**
 - 5.9 PLAINTÉ : HEURE DE SERVICE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS**
 - 5.10 PLACEMENT**
 - 5.11 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**
 - 5.12 PLAQUE COMMÉMORATIVE : MICHEL GOSSELIN**
 - 5.13 PROCÉDURE : DOSSIER 1305, RUE PRINCIPALE**
 - 5.14 PROCÉDURE : DOSSIER 155, RUE VIGNEAULT**
- 6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2026**
 - 6.2 RAPPORT CANADIEN NATIONAL**
 - 6.3 DÉPÔT : SUIVI FINANCIER**
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-06-078

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2026

2026-06-079

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.

Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Fête nationale – 20 juin au programme, parade, démonstration des pompiers, spectacle, feux d'artifices, concours de décoration de maison. Suivre la page Facebook des Loisirs pour plus de détails.
- Présence des Cadets de la SQ

RÉGIE DES DÉCHETS

- Tous les membres de la Régie ont reçu une formation sur la plateforme Concerto
- Projet pour les plastiques agricoles mis en place bientôt.
- Madame Sonia Goulet est l'artiste retenue pour les œuvres d'art dans les écocentres.
- Rappel de la procédure pour les bris de bac, dans tous les cas il faut communiquer avec la Régie.
- Le Rapport d'activité de la Régie sera disponible bientôt.

RÉGIE INCENDIE

- Aucune réunion

BIBLIOTHÈQUE

- Échange de livre le 9 juin
- AGA du Réseau Biblio le 12 juin prochain
- Le 13 juillet sera la dernière ouverture de la bibliothèque avant les vacances. De retour le 17 août.

CDÉ

- Succès du souper poutine.
- Prochaine réunion le 11 juin.

MADA

- Aucune réunion

MRC

- Aucune information au sujet d’Aston-Jonction

MUNICIPALITÉ

- L’aménagement paysager au bureau municipal est maintenant complété.
- Le Rapport financier de la municipalité est maintenant accessible sur le site du MAMH.
- Petit rappel, les bains, les toilettes et les lavabos doivent obligatoirement être apportés dans les écocentres.
- Le changement des luminaires pour l’amélioration énergétique et efficience sera fait au cours du mois de juin.

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paie ment
Revenu Québec	Avis de Cotisation	553,50 \$	7354
Revenu Québec	Avis de Cotisation	124,86 \$	7355
Line Camiré Petite caisse	Petite caisse	108,50 \$	7356
Rémi Page	Déneigement 2026	97,94 \$	7357
	Total des chèques	884,80 \$	

Virements bancaires (incluant les taxes)			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paie ment
Suite Microsoft	Licence office mensuelle	95,20 \$	Visa
Fonds de l'info sur le territoire	Avis de mutation 096-942-166	24,00 \$	Visa
VOIP.MS	Banque de temps pour téléphone	160,26 \$	Visa
Desjardins	Paie ment de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur / contrat	118,51 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	313,44 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	62,21 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	56,34 \$	Vir. bancaire
RIGIDBNY	Collecte des résidus 6/12	3 848,13 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 20 à 23	4 611,09 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 20 à 23	2 509,32 \$	Vir. bancaire
Patrick Valentine	Salaire période 20 à 23	2 234,68 \$	Vir. bancaire
Patrick Valentine	Achat divers + déplacement	368,59 \$	Vir. bancaire
Pierre Naud	Achats quincaillerie (6)	225,11 \$	Vir. bancaire
Sécurité publique Québec	Quote part 1/2 SQ	25 811,00 \$	Vir. bancaire
Plomberie CSP	Services pour Loisirs	889,91 \$	Vir. bancaire
Techni-Consultant	Services pour voirie (PIIRL)	983,04 \$	Vir. bancaire
Jessica Drolet	Achat pour bibliothèque	42,07 \$	Vir. bancaire
Sanivert	Vidange septique Loisirs	413,91 \$	Vir. bancaire
SAAQ	Immatriculation Kubota	306,24 \$	Vir. bancaire
La belle québécoise	Essence et diesel	255,38 \$	Vir. bancaire
Buropro citation	Impression Couleur et NB	76,29 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Salaire 2e trimestre	4 311,02 \$	Vir. bancaire
Liliane St-Hilaire	Salaire 2e trimestre	925,63 \$	Vir. bancaire
Benoit Lussier	Salaire 2e trimestre	925,63 \$	Vir. bancaire
Line Pellerin	Salaire 2e trimestre	925,63 \$	Vir. bancaire
François Page	Salaire 2e trimestre	925,63 \$	Vir. bancaire
Saül Bergeron	Salaire 2e trimestre	925,63 \$	Vir. bancaire
René St-Pierre	Salaire 2e trimestre	925,63 \$	Vir. bancaire
Signé Garneau	Paie ment 2/2 aménagement de la municipalité	7 027,68 \$	Vir. bancaire
RERCQ	Quote part 2026	1 838,64 \$	Vir. bancaire
Sonia Therrien	Achat pour Jardin	245,21 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Achat pour l'aménagement municipale	298,85 \$	Vir. bancaire
Stantec	Plans et devis pour PIIRL	8 194,27 \$	Vir. bancaire
SEAO	Frais addendas	49,35 \$	Vir. bancaire
Mini moteur G & L inc	Achat fil oregon	42,53 \$	Vir. bancaire
Pinard & Frères	Jardinières	1 942,62 \$	Vir. bancaire
FQM	Honoraires professionnels	3 499,37 \$	Vir. bancaire
	Total des virements	77 811,24 \$	

	Total des chèques et des virements	78 696,04 \$	
--	------------------------------------	--------------	--

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdites dépenses.

Adopté

5.2 NOMINATION DES INSPECTEURS POUR ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICAT POUR LA MUNICIPALITÉ D’ASTON-JONCTION

2026-06-081

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Aston-Jonction a confié la responsabilité pour l’émission des permis et certificats et l’application des règlements d’urbanisme et de la réglementation relative à l’environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d’inspection en bâtiment) ;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs nommés aux fins de l’émission des permis et certificats pour la municipalité d’Aston-Jonction ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le conseil municipal désigne à titre d’inspecteur en bâtiments désigné pour l’émission des permis et certificats et pour l’application de la réglementation relative à l’environnement au nom de la municipalité d’Aston-Jonction :

Monsieur Martin Miron
Madame Anne-Marie-Désilets
Monsieur Simon Poulin-Lévesque
Madame Chantal Julien

Adopté

5.3 ACQUISITION D’ÉQUIPEMENT POUR TRAVAUX D’ENTRETIEN MUNICIPAUX

2026-06-082

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aston-Jonction doit disposer d'équipements adéquats pour assurer l'entretien de ses infrastructures et de ses terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a préalablement inscrit au budget municipal les crédits nécessaires à l'acquisition de ces équipements et que les montants budgétés se sont avérés adéquats pour couvrir les dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un outil multifonction de marque STIHL modèle KM91R et qu'il est opportun d'en bonifier les capacités d'utilisation par l'ajout d'accessoires compatibles;

CONSIDÉRANT QUE un souffleur à feuilles adapté au modèle KM91R, compatible avec le système d'outils multifonctions existant, est disponible au prix de 199,99 \$, permettant ainsi une économie d'échelle par rapport à l'achat d'un appareil autonome;

CONSIDÉRANT QUE un balai de caoutchouc destiné au nettoyage des surfaces dures est disponible au prix de 499,99 \$ et que ce modèle est jugé le plus approprié pour les besoins opérationnels de la Municipalité compte tenu de sa durabilité et de son rendement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE une extension en fibre de carbone, plus légère et ergonomique, est disponible au prix de 199,99 \$ et que son utilisation est de nature à faciliter le travail du personnel municipal tout en réduisant la fatigue à l'usage;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses projetées pour ces acquisitions s'élève à 899,97 \$ (taxes en sus), ce qui est conforme aux crédits budgétés à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à ces achats afin d'assurer le bon déroulement des opérations d'entretien municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le conseil **AUTORISE ET ADOPTE** les dépenses pour l'acquisition d'équipements d'entretien municipal, dont les montants sont conformes au budget.
Adopté

5.4 CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

2026-06-083

CONSIDÉRANT les bénéfices d'assister au congrès de la FQM pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que Madame la mairesse, Christine Gaudet, et _____ souhaitent participer à l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction accepte l'inscription de la mairesse la réservation au congrès de la FQM prévu du 24 au 26 septembre prochain. **Il est également résolu** de rembourser tous les frais afférents au congrès (déplacement, repas, hébergement) le tout en conformité à la politique en vigueur.

Adopté

5.5 APPEL D'OFFRE POUR ISOLATION DU GARAGE MUNICIPAL

2026-06-084

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aston-Jonction désire lancer une procédure d'attribution sur invitation écrite pour l'isolation du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document de procédure d'attribution sur invitation écrite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **APPROUVE et ADOPTE** le document établissant la procédure d'attribution sur invitation écrite, relativement à l'isolation du garage municipal ;
2. **AUTORISE et MANDATE** la direction générale à procéder à une demande auprès de fournisseurs, conformément à la procédure d'attribution sur invitation écrite.

Adoptée

5.6 COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

2026-06-085

CONSIDÉRANT que les coûts sont en partie récupérables par le biais d'un crédit du MAPAQ;

CONSIDÉRANT que les plastiques agricoles ne peuvent pas être collectés par les ordures ni par la récupération, alors que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes;

CONSIDÉRANT que la RIGIDBNY doit entrer en contact avec les agriculteurs pour documenter le nombre de participants en vue de développer une solution viable;

CONSIDÉRANT que la RIGIDBNY ne peut pas faire elle-même ces démarches étant donné son accès limité aux renseignements personnels des agriculteurs concernés;

CONSIDÉRANT que cette résolution est une condition pour que la RIGIDBNY accepte de couvrir notre territoire

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu

DE S’ENGAGER à collaborer avec la RIGIDBNY dans l’implantation de cette collecte en offrant minimalement :

- L’envoi d’une lettre d’information à tous les agriculteurs les invitant à une séance d’information;
- L’envoi d’une lettre d’inscription post séance d’information incluant un formulaire d’adhésion au service;
- De relayer la facture via une taxation complémentaire libellé « collecte des plastiques agricoles ».

Adopté

5.7 QUOTE-PART RERCQ

2026-06-086 **ATTENDU QUE** la Municipalité de d’Aston-Jonction est membre du Regroupement Énergie Renouvelable Centre-du-Québec (RERCQ);

ATTENDU QUE le RERCQ a transmis à la Municipalité une demande de paiement de sa quote-part annuelle pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU QUE le montant de cette quote-part est fixé à 1 838.64 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la Municipalité d’Aston-Jonction au RERCQ pour l'exercice financier 2026, au montant de 1 838.64 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

Adopté

5.8 TRAVAUX VIRÉE RUE MORIN

2026-06-087 **CONSIDÉRANT** la problématique d’accumulation d’eau à la limite du terrain et de la rue à l’entrée du stationnement du 143-145 rue Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

D'AUTORISER nos employés de voirie à procéder aux travaux correctifs nécessaires afin de remédier au problème d’accumulation d’eau, soit l’installation d’un avaloir raccordé au fossé existant.

Adopté

5.9 PLAINTÉ : HEURE DE SERVICE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

2026-06-088 **ATTENDU QUE** le comptoir de Desjardins situé à Daveluyville constitue le seul point de service financier de proximité accessible à la population du secteur;

ATTENDU QUE les heures d'ouverture de ce comptoir ont été considérablement réduites depuis décembre 2025, limitant ainsi l'accès aux services pour les citoyens;

ATTENDU QUE cette réduction de service est aggravée par des fermetures ponctuelles du comptoir durant les heures annoncées d'ouverture, obligeant les usagers à revenir ultérieurement pour obtenir les services requis;

ATTENDU QUE la population de notre milieu est composée d'une proportion importante de personnes âgées qui dépendent des services de proximité et qui éprouvent davantage de difficultés à se déplacer vers les centres urbains voisins;

ATTENDU QUE le déplacement vers Victoriaville représente un obstacle important pour plusieurs citoyens, notamment les aînés, les personnes à mobilité réduite et celles ne disposant pas d'un moyen de transport adéquat;

ATTENDU QUE l'accès à des services financiers de proximité constitue un élément essentiel au maintien de la vitalité et de l'attractivité des communautés rurales;

ATTENDU QUE la qualité et l'accessibilité des services actuellement offerts ne répondent plus adéquatement aux besoins de la population du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

DE DÉPLORER la diminution importante des services offerts au comptoir Desjardins de Daveluyville ainsi que les fermetures temporaires observées durant les heures d'ouverture prévues;

DE DEMANDER à la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francs de réévaluer l'offre de services afin d'assurer une présence suffisante et prévisible au comptoir de Daveluyville;

DE SOULIGNER l'importance de maintenir un service financier de proximité adapté aux besoins de la population locale, particulièrement pour les aînés et les personnes vulnérables;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francs, à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ainsi qu'aux municipalités du secteur pour appui.

Adopté

5.10 PLACEMENT

2026-06-089

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose actuellement de liquidités suffisantes pour répondre à ses obligations financières courantes et à ses besoins opérationnels prévus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite optimiser le rendement de ses excédents de trésorerie tout en préservant la sécurité des fonds publics;

CONSIDÉRANT QU'un placement à terme permet de générer des revenus d'intérêts sans compromettre la saine gestion financière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

D'AUTORISER le placement d'une somme de **300 000 \$** dans un produit de placement garanti pour une durée de **deux (2) ans**, selon les conditions les plus avantageuses offertes au moment de la transaction;

DE CONFIRMER que la Municipalité dispose des liquidités nécessaires pour effectuer ce placement sans nuire à ses opérations courantes ni à la réalisation de ses engagements financiers;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, ou toute autre personne dûment autorisée, à signer tous les documents requis et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Adopté

5.11 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

2026-06-090

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), offre une aide financière pour soutenir des projets favorisant l'inclusion sociale et la participation des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction désire soumettre une demande de subvention pour le projet intitulé « Le P'tit Café : plus qu'un café, un milieu de vie »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **APPROUVE** la présentation d'une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour un montant maximal de 50 000 \$;
2. **S'ENGAGE** à réaliser le projet et à respecter les exigences du programme tel qu'établi par Emploi et Développement social Canada (EDSC);
3. **AUTORISE** madame Line Camiré, directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande, l'entente de contribution et tout autre document connexe.

Adopté

5.12 PLAQUE COMMÉMORATIVE : MICHEL GOSSELIN

2026-06-091

CONSIDERANT que monsieur Michel Gosselin a consacré de nombreuses années au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de notre municipalité à titre de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que son implication soutenue, son dévouement et son engagement envers les citoyens ont contribué de façon significative au progrès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur Gosselin a également été parmi les fondateurs du Transport adapté Grand Tronc et a participé activement à son développement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite souligner de façon durable l'apport de monsieur Gosselin à la vie municipale et communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il est important de reconnaître et de mettre en valeur la contribution des personnes qui ont marqué l'histoire et le développement d'Aston-Jonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

D'AUTORISER la réalisation d'une plaque commémorative en hommage à monsieur Michel Gosselin afin de souligner son engagement exemplaire à titre d'ancien conseiller municipal et de membre fondateur du Transport adapté Grand Tronc;

D'AUTORISER les dépenses nécessaires à la conception, à la fabrication et à l'installation de cette plaque commémorative à même les postes budgétaires appropriés;

DE REMERCIER officiellement, à titre posthume, monsieur Gosselin pour sa contribution exceptionnelle au développement et à la vitalité de la municipalité d'Aston-Jonction.

Adopté

5.13 PROCÉDURE : DOSSIER 1305, RUE PRINCIPALE

2026-06-092

CONSIDÉRANT que la municipalité a constaté la présence de situations non conformes sur la propriété située au 1305, rue Principale, Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage et le Règlement de construction prévoient des normes que tout propriétaire est tenu de respecter;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir la mise en conformité de cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

D'AUTORISER :

1. L'inspecteur en bâtiment ainsi que la direction générale à entreprendre le processus de mise aux normes de la propriété située au 1305, rue Principale à Aston-Jonction afin d'assurer sa conformité aux dispositions de la réglementation municipale en vigueur;
2. L'émission de tout avis, constat, mise en demeure ou autre document requis dans le cadre de cette démarche;
3. La direction générale et les professionnels mandatés par la municipalité à entreprendre toute procédure administrative ou judiciaire jugée nécessaire afin d'obtenir le respect de la réglementation municipale, advenant l'absence de correctifs dans les délais prescrits;

DE MANDATER les représentants municipaux à assurer le suivi du dossier et à informer le conseil de l'évolution de la situation.

Adopté

5.14 PROCÉDURE : DOSSIER 155, RUE VIGNEAULT

2026-06-093

CONSIDÉRANT que la municipalité a constaté la présence de situations non conformes sur la propriété située au 155, rue Vigneault, Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage et le Règlement de construction prévoient des normes que tout propriétaire est tenu de respecter;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir la mise en conformité de cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

D'AUTORISER :

1. L'inspecteur en bâtiment ainsi que la direction générale à entreprendre le processus de mise aux normes de la propriété située au 155, rue Vigneault à Aston-Jonction afin d'assurer sa conformité aux dispositions de la réglementation municipale en vigueur;

- 2. L'émission de tout avis, constat, mise en demeure ou autre document requis dans le cadre de cette démarche;
- 3. La direction générale et les professionnels mandatés par la municipalité à entreprendre toute procédure administrative ou judiciaire jugée nécessaire afin d'obtenir le respect de la réglementation municipale, advenant l'absence de correctifs dans les délais prescrits;

DE MANDATER les représentants municipaux à assurer le suivi du dossier et à informer le conseil de l'évolution de la situation.

Adopté

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2026

Pour le mois de mai, il y a eu l'émission de deux (2) permis, soit un permis d'agrandissement, un permis de construction jugé non conforme en attente de documents, le tout pour une valeur de 182 500 \$.

6.2 RAPPORT CANADIEN NATIONAL

Les statistiques des matières transportées du Canadien National sont déposées aux membres du Conseil. Ces données restent confidentielles à la demande du CN.

6.3 DÉPÔT : SUIVI FINANCIER

Le suivi financier des cinq (5) premiers mois est déposé aux membres du conseil.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne félicite la mairesse pour ses mots dans le journal Jonction. Elle demande également si la municipalité va consulter ses citoyens si un projet éolien se réalise dans la municipalité, est-il envisageable de faire un référendum.

En ce qui concerne un éventuel projet éolien, la mairesse signale qu'il est important de préciser qu'aucun projet n'est actuellement sur la table à Aston-Jonction. Si un projet devait être proposé un jour, il appartiendrait d'abord au promoteur de le présenter et d'en démontrer les avantages auprès de la population. À cette étape, il est donc beaucoup trop tôt pour se prononcer sur la tenue d'un référendum.

Un citoyen demande le nettoyage du fossé à partir du garage situé au 1400 rue Principale jusqu'au limite de la municipalité en direction de Daveluyville.

2026-06-095

CONSIDÉRANT que les membres du conseil conviennent de répondre positivement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de faire le nettoyage de ce fossé le long de la rue Principale, route relevant de leur juridiction.

Adopté

Finalement, un citoyen questionne la présence de la tondeuse sur le Kubota. Certains équipements (pesée et pelle) seront retirés du Kubota, ce qui devrait faciliter l'utilisation de l'équipement.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2026-06-096

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 36.

Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

Line Camiré,
Directrice générale & greffière-
trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, **LINE CAMIRÉ**, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéro 2026-06-0, 2026-06-0, 2026-06-0, 2026-06-0, 2026-06-0 et 2026-06-0 inscrites au présent procès-verbal.

Line Camiré
Directrice générale & greffière-trésorière

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

Christine Gaudet, Mairesse